



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E207219

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2027

ÉDITÉ LE

24/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2024

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 95 B 763

Siret : 924 897 796 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000022006684904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000022006684904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : CHAUD FROID

95 ROUTE BURKEL
67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Téléphone : 03 88 66 87 09

Fax :

Portable : 06 89 27 36 14

Site Internet : <http://www.chaudfroid67.fr/admin>

E-mail : cf@chaudfroid67.fr

Responsabilité légale :

MULLER BRUNO PRÉSIDENT / MULLER SERGE, ERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/06/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	29/06/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/06/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	24/06/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/04/2024
o Poêle ou insert bois	09/04/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	09/04/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/04/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	09/04/2024
o Ventilation mécanique	30/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.